

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DGRI 21 Subvention (2 000 euros) à l'association An Eye for an Eye (10e) pour son projet « Regards croisés d'enfants photographes 2017 - Paris Grand Belleville ».

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association An Eye for an Eye, 73 rue de Maubeuge, 75010 Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association An Eye for an Eye (n° simpa 160741 - dossier 2017_06850) au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO